



Informations sur mon interpellation en ligne

Par **flagador**, le **15/04/2021** à **13:55**

Bonjour,

Il y a un an j'ai été interpellé par la gendarmerie pour des tags. J'ai pu faire une composition pénale et j'ai fait mon stage de citoyenneté.

Je suis à la recherche d'un travail et en recherchant mon nom sur google, un des premiers résultats est une page du site internet de mon village affichant le "compte rendu de la séance du conseil municipal". Dans celui-ci est figuré mon délit ainsi que des précisions sur mon interpellation.

Voici mon problème, le 5ème lien en recherchant mon nom parle de mon interpellation (même pas besoin de cliquer pour le voir), ceci peut nuire à ma réputation et faire fuir les entreprises qui voudraient m'embaucher.

Ma question est celle-ci :

La mairie a-t-elle le droit d'afficher publiquement ces informations ? Et ai-je le droit de demander sa suppression ?

Merci beaucoup

Par **Zénas Nomikos**, le **12/07/2021** à **10:19**

Bonjour,

à toutes fins utiles, voici :

<https://www.cidj.com/emploi-jobs-stages/nos-conseils-pour-trouver-un-job-ou-un-emploi/droit-a-l-oubli-sur-internet-comment-ca-marche>